

ROQUEFORT-LA BÉDOULE

Une urbanisation maîtrisée et des projets aux Fourniers

L'actuel PLU (Plan local d'urbanisme) de Roquefort-La-Bédoule remonte à 2009. "On avait mis 7 ans à le faire", rappelle le maire, Jérôme Orgeas. Par souci de simplification, d'intégration de différents éléments du Territoire Aix-Marseille Provence, le prochain PLU va devenir un PLUi pour intercommunal. "La loi nous donne jusqu'à 2019 pour élaborer ce document qui régit les règles de constructibilité et de préservation de la commune". De 450 zones, on va passer à 150 tout compris, avec le lot habituel de codes pour différencier le tissu urbain, villageois, naturel, économique... Ce travail de simplification est actuellement porté à la connaissance des populations des 18 communes du Territoire, à travers des réunions publiques.

Une boîte à outils

"Il va s'agir, explique Franck Minassian, chef de projet pour le Territoire, d'une boîte à outils pour répondre à toutes les questions d'extension et de construction, ainsi que de délimitation des secteurs protégés. Ce PLUi doit être cohérent en tenant compte des spécificités de chaque commune". Il présente ensuite les premières esquisses du document avec les nouveaux zonages et règlements pour Roquefort-La-Bédoule. Les différents paramètres sont analysés en fonction du projet municipal et des contraintes du territoire, comme les risques incendie ou inondation. Ici, 3200 hectares sont concernés par les risques incendie. "Alors, même si le maire est force de propositions, c'est le préfet qui a le dernier mot", dit-il.

À Roquefort-La Bédoule, le maire a une idée précise du projet. "Entre 2009 et 2014, la population a augmenté de 7%. Je sou-



Le maire et les techniciens du territoire ont présenté les grandes lignes du projet à la population. / PH. CMS

haite une évolution modérée de la commune dans la continuité. Il faut tenir compte des équipements publics. Ce projet ne sera pas sensiblement différent du PLU actuel, affirme Jérôme Orgeas. "On oscille entre le nécessaire moins de développement, la maîtrise urbanistique et l'obligation de préserver les massifs et les zones agricoles. On aura du mal à ouvrir des zones à l'urbanisation, sur les zones forestières c'est impossible, sur les zones agricoles ce n'est plus possible. Il reste les dents creuses". Il veut

parler du tissu urbain qui n'est pas encore aménagé, du côté ouest de la commune, en descendant sur Cassis. "90% des logements et 75% des emplois seront produits dans le tissu urbain existant, on comptera moins de 40 hectares d'extension urbaine d'ici à 2030". Le maire souhaite ainsi la rénovation et la reconversion de la friche des Fourniers. "C'est une zone dédiée à l'activité économique, mais qui n'est pas valorisée; elle mériterait mieux, avec l'assainissement, le pluvial, un bon éclairage... et des activités touristiques et de loisirs, le cadre s'y prête".

De même, et malgré les réticences de plusieurs propriétaires qui souhaiteraient qu'elles deviennent constructibles, Jérôme Orgeas veut le maintien des zones agricoles. "On peut être complémentaire avec la ville de Cassis en ce qui concerne l'agriculture et le tourisme vert. Je souhaite valoriser ces terres; 250 hectares sont cultivés sur 350; tous les mois des personnes viennent me demander des terres. Pour les rentabiliser, pensez au fermage!" indique-t-il à ces propriétaires. "Il n'y aura ni révolution industrielle, ni démographique" finit-il. "Le Territoire a déjà reçu plus de 600 demandes; après les réunions, le nombre va exploser. Le projet sera arrêté mi 2018, il vaut mieux faire ses remarques avant", estime M. Minassian. Même si la population aura encore son mot à dire lors de l'enquête publique.

Corinne MATIAS

La population actrice du PLUi

Le projet sera arrêté à la mi 2018 et l'enquête publique menée entre décembre 2018 et janvier 2019, pour une validation du PLUi par la Métropole fin 2019. Le dossier est consultable sur le site www.marseille-provence.fr ainsi qu'en mairie et au siège de la Métropole au Pharo à Marseille. Vous pouvez écrire par mail à dapu.plui-concertation.marseilleprovence@ampmptropole.fr ou par courrier à M. le président du conseil de territoire Marseille Provence, concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal, Les Docks Atrium 10.7 BP 48014 13567 Marseille Cedex 02.